

N°2024-168

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujourns et la société « World Key Events »

Titulaire : la société « World Key Events »

Le Maire de la Ville de Vaujourns,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de passer par un prestataire spécialisé pour l'inauguration des festivités du week-end des fêtes valjoviennes du 13 décembre pour le passage d'une troupe de patineurs professionnels sur notre patinoire.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « World Key Events » siégeant au 120, route des macarons 06560 BALBONNE et ce pour un montant de 2 532.00 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à la société « World Key Events » siégeant au 120, route des macarons 06560 BALBONNE, et de contractualiser avec celle-ci pour le passage d'une troupe sur glace pour le lancement des Fêtes du 13 décembre 2024 et ce pour un montant de 2 532.00 euros T.T.C,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 2 532.00 € TTC (deux mille cinq cent trente-deux euros) sur les crédits du budget en cours;



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Accuse de réception en préfecture
093-219300746-20240912-2024-168-CC
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

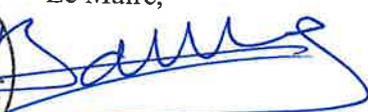
- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera notifiée à la société « World Key Events ».

Fait à Vaujours, le 12 septembre 2024



Le Maire,


Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



Contrat de prestation entre 4321 World Key Events et la MAIRIE DE VAUJOURS

Ce contrat de prestation est établi entre l'entreprise 4321 World Key Events dont le siège est à l'adresse suivante : 120, route des macarons. 06560 Valbonne, et la MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

1. Objet du contrat

La société 4321 World Key Events s'engage à fournir un forfait comprenant 6 patineurs, les costumes, la répétition pour la prestation qui se déroulera le 13 décembre de 18h à 18h30.

2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échéant.

3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise 4321 World Key Events devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à Nice..... le 04 / 09 / 2024.

Veillez annoter « lu et approuvé » ci-joint à ce contrat, suivis de votre signature :

Société

4321 WORLD KEY EVENTS

120 route des Macarons
06560 Sophia Antipolis, France
RCS GRASSE : 810 503 417
Tél : +33(0)6 98 91 97 36
joseyviudes@gmail.com

Maire

Le Maire



[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

4321 World Key Events

Capital : 4000 €

SIRET : 81050341700018

Gérant/ responsable : Josy Viudes

Siège : 120, route des macarons, 06560 Valbonne

Date de l'évènement : 13 décembre

Type d'évènement : Spectacle de patinage

Horaires de la prestation : 18h à 18h30

Effectif présent : 6 patineurs

Tarif : 2532 € TTC

Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa

Numéro/tel : 06.26.79.74.54

Fixe : 01.48.61.96.75

Adresse : 20 Rue Alexandre Boucher

Code Postale : 93410

Ville : Vaujours

Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la Mairie de Vaujours

Signature et date avec « Lu et Approuvé »

Société

4321 World Key Events

Josy Viudes

Mairie

Lu et approuvé //
4321 WORLD KEY EVENTS
Route des Macarons
06560 Sophia Antipolis, France
RCS GRASSE : 810 503 417
Tél : +33(0)6 98 91 97 36
josyviudes@gmail.com



Le Maire

[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est